

DECISION N°DC 48/2024

Attribution de la consultation relative à la fourniture et la pose d'un module GSM4G pour appel d'urgence de l'ascenseur du SIOM de la Vallée de Chevreuse et le contrat de maintenance

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L 5711-1, L 5211-2, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la Commande Publique et notamment ses articles L 2123-1 et R2123-1,

Vu la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu l'offre remise par la société CITI LIFT Groupe A2A, 57 route d'Antony, 91320 WISSOUS,

Considérant la nécessité pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse de faire installer un module GSM4G pour permettre les appels d'urgence de l'ascenseur du SIOM de la Vallée de Chevreuse

Considérant la nécessité pour le SIOM d'effectuer la maintenance de ce système,

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'attribuer à la société CITI LIFT Groupe A2A, 57 route d'Antony, 91320 WISSOUS, la consultation relative à la fourniture et la pose d'un module GSM4G pour permettre les appels d'urgence de l'ascenseur du SIOM de la Vallée de Chevreuse et le contrat de maintenance associé,

ARTICLE 2 :

La prestation comprend :

- La fourniture et la pose d'un module GSM4G pour un montant de 680,90 € HT, soit 817,08 € TTC,
- L'abonnement téléphonique GSM et l'installation de la puce GSM, pour un montant annuel de 96 € HT, soit 115,20 € TTC.

ARTICLE 3 :

Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter de la signature, il est reconduit tacitement pour la même durée dans la limite de quatre ans.

ARTICLE 4 :

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Primitif, secteur privé, section fonctionnement.

ARTICLE 5 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

14 NOV. 2024 Villejust, le
Le Président

Jean-François VIGIER

Décision : transmise par voie dématérialisée au contrôle de légalité le : 18 NOV. 2024
Affichée le : 18 NOV. 2024

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE**

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC48_2024
Date de la décision:	2024-11-18 00:00:00+01
Objet:	Attribution de la consultation relative à la fourniture et la pose d'un module GSM4G pour appel d'urgence de l'ascenseur du SIOM de la vallée de Chevreuse et le contrat de maintenance
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20241118-DC48_2024-AU

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20241118-DC48_2024-AU-1-1_0.xml	text/xml	1004
<i>nom original:</i>		
dc48 24.pdf	application/pdf	169495
<i>nom de métier:</i>		
99_AU-091-200062321-20241118-DC48_2024-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	169495

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	18 novembre 2024 à 14h46min38s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 novembre 2024 à 14h50min06s	l'enveloppe 1123806 est valide et passe en attente de transmission
Transmis	18 novembre 2024 à 14h55min22s	
Acquittement reçu	18 novembre 2024 à 15h00min13s	Reçu par le miat le 2024-11-18